



DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 23/06/2026	SEANCE DU 08 JUILLET 2026
Membres en exercice 29	L'an 2026, le 08 juillet à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la SALLE D'HONNEUR sous la présidence de Olivier VALIN.
Membres présents 22	<u>ETAIENT PRESENTS</u> : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Eric GUIBON, Géraldine SKRZYNSKI, Robert DORIGO, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Carole CHEVALIER, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Frédérique PLET, Freddy DEMOEN, Frédéric LEGUAY, Marie-Laure BITZ, Jean-Pierre RAMU, Anne CHELLÉ, Delphine DELANNOY, Elodie THEOT, Sophie SOUFFLET, Grégory BOSCO
Membres représentés 7	
Membres absents 0	
Nombre de suffrages exprimés 29	<u>ABSENTS REPRESENTES</u> : Claire MIGNET pouvoir à Frédéric LEGUAY, Aurélie DA SILVA pouvoir à Frédérique PLET, Emmanuel VANGHELUÉ pouvoir à Eric GUIBON, Marilou CHEVALIER pouvoir à Carole CHEVALIER, Yohann WILLMANN pouvoir à Elodie THEOT, Salima TIDDARI pouvoir à Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS pouvoir à Sophie SOUFFLET, <u>ABSENTS</u> : A été nommée secrétaire : Madame Ludivine GOY

N°D2026-07-638

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE A LA SUITE D'UNE DEMISSION
--

Le Conseil municipal,
Sur le rapport de Monsieur Olivier VALIN, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-4 ;
Vu le Code électoral, notamment son article L. 270 ;
Vu la démission de Monsieur Loïc CARETTE de ses fonctions de conseiller municipal, reçue par Monsieur le Maire et devenue définitive ;

Considérant qu'en application de l'article L. 270 du Code électoral, le siège devenu vacant est pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la même liste ;
Considérant que Madame Élodie THÉOT est la candidate venant immédiatement après le dernier élu sur cette liste ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Prend acte de l'installation de Madame Élodie THÉOT en qualité de conseillère municipale, en remplacement de Monsieur Loïc CARETTE, démissionnaire.

Exécution de la délibération :

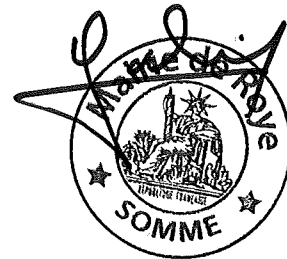
(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 15/07/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 15/07/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Le Maire, Olivier VALIN



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture en date du 15/07/2026 et de sa publication et/ou notification le 15/07/2026.